

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 juillet 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 7 juillet 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Érythrée**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 3 juillet 2008, que le Président de l'Érythrée, Isaias Afwerki, vous a adressée concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie et la question de Djibouti (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Araya **Desta**



**Annexe à la lettre datée du 7 juillet 2008 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Érythrée**

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer, à l'ensemble des membres du Conseil de sécurité, le texte de la présente lettre, que mon gouvernement soumet par ailleurs à toutes fins utiles.

Au cours des six années écoulées depuis que la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie a rendu sa sentence définitive et obligatoire conformément aux dispositions de l'Accord d'Alger, le Conseil de sécurité n'a cessé de fuir ses responsabilités. Cette position regrettable a résulté des pressions incessantes et des ingérences constantes du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Ainsi les faits se sont accumulés en exacerbant une situation déjà dangereuse qui menace gravement la paix et la stabilité régionales.

Le Conseil de sécurité ne donnant pas suite aux appels constamment lancés par l'Érythrée et ne prenant pas les mesures qui s'imposent contre le régime d'Addis-Abeba en raison de l'occupation par celui-ci, avec l'appui tacite de ses défenseurs, de nos territoires souverains en violation de l'accord de paix, de la primauté du droit et des normes établies de comportement sur la scène internationale, ledit régime a été encouragé à s'adonner à des agissements plus graves. De ce fait, à la mi-avril de cette année, le régime d'Addis-Abeba a envahi le mont Moussa Ali, qui s'étend à la jonction des frontières des trois pays, occupant ainsi des terres souveraines érythréennes et djiboutiennes.

Le Conseil de sécurité n'a à ce jour pris aucune mesure corrective contre cet acte d'agression flagrant de l'Éthiopie.

Au contraire, le Conseil de sécurité a choisi, encore à l'instigation des États-Unis, de publier une déclaration présidentielle injustifiée (S/PRST/2008/20) contre l'Érythrée sur la base d'une accusation sans fondement bien mise en évidence et qui, nous dit-on, a été déposée par le Gouvernement djiboutien. Toute cette affaire a été en réalité délibérément orchestrée pour couvrir les actes d'agression de l'Éthiopie et ses violations répétées des normes et pour détourner l'attention.

Sans être surprise, l'Érythrée est extrêmement attristée par cette déclaration présidentielle datée du 12 juin 2008, manifestement impossible à justifier.

On devrait en réalité savoir gré à l'Érythrée qui a décidé de s'en tenir à son approche fondée sur le droit tendant à garantir le respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et non pas de mettre en lumière l'occupation récente du mont Moussa Ali par l'Éthiopie, ni de faire de cette occupation un cas particulier. Certes cela demeure essentiellement notre approche et la nouvelle provocation de l'Éthiopie qui vient bafouer le droit international constitue néanmoins un autre rappel sombre au Conseil de sécurité qu'il devrait assumer ses responsabilités juridiques.

En conclusion, je formule l'espoir que les multiples appels que, dans l'intérêt de la licéité et de la justice, nous lançons au Conseil de sécurité, lequel reste malheureusement dominé par une puissance hostile à l'Érythrée, ne seront pas interprétés comme étant de vaines tentatives ni comme relevant de la naïveté.

(Signé) Isaias Afwerki